



**AVIS DE SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE
DU PROJET TRESOR**

« Projet de coopération Transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020 »

**Traitement des eaux usées et des boues résiduaires par filtres plantés
et usage agricole durable**

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme Italie - Tunisie 2014-2020 en date du : 07/08/2019, N°10812, le projet TRESOR a été approuvé pour un montant total de 991 954,74 €¹ Euros pour le période de 30 mois.

Le budget total des coûts directs éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de 496 071,18 € ainsi répartis :

- INRGREF, Bénéficiaire principal 243 409,51€
- CERTE, Partenaire du projet 158 913,27 €
- INRAT, Partenaire du projet 93 748,40 €

Les experts comptables et les cabinets d'expertise comptable désirant participer au présent avis, doivent obligatoirement faire partie de la liste annexée au présent avis. Ils sont invités à consulter les termes de référence qui décrivent les conditions générales et professionnelles d'admission ainsi que les modalités de soumission et la méthodologie de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège de l'INRGREF dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES EN GENIE RURAL, EAUX ET FORETS

Adresse : Rue Hédi Karray, El-Menzeh IV, B.P. n°10 - 2080 Ariana

« A NE PAS OUVRIR »

**Sélection d'un Auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet TRESOR
(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)**

Les soumissionnaires intéressés par cet avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'Ordre de l'INRGREF contre décharge et ce au

¹ Correspondant à 90% de Contribution du Programme (ENI) et 10% de Co-financement.



plus tard le **27/08/2021**, dernier délai de réception des offres, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Il est à noter que pour le programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par l'INRGREF, le CERTE et l'INRAT dans le cadre du projet TRESOR.

Les honoraires de l'auditeur ne doivent en aucun cas dépasser le seuil de 3,5% du total des coûts directs éligibles inscrits au budget des partenaires.

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec chaque partenaire : INRGREF, CERTE et l'INRAT.

Documents joints :

- Liste des auditeurs potentiels des projets financés dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière.
- Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe.

Directeur Général de l'INRGREF

Signature

Le directeur Général de
l'Institut National de Recherches
en Génie Rural, Eaux et Forêts
Signature : Zouhaier NAÏK

Responsable du projet TRESOR

Signature

Projet TRESOR
Dr. Olfa MAHJoub
Coordinatrice